

ARBITRAGE CONTRE LA REPUBLIQUE ARGENTINE : SENTENCE ARBITRALE FAVORABLE A SUEZ environnement

SUEZ environnement se félicite de la décision du CIRDI (Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements) rendue le 9 avril 2015, qui condamne la République argentine à verser 405 millions de dollars US en réparation du préjudice subi dans le cadre de la terminaison du contrat de concession d'eau et d'assainissement d'Aguas Argentinas, à Buenos Aires¹.

Cette décision constitue une étape importante dans le processus de résolution de ce litige. Une nouvelle étape s'ouvre à présent, afin d'obtenir la mise en œuvre de la décision du CIRDI.

Aguas Argentinas, filiale du Groupe, s'était vue attribuer en 1993 la gestion des services d'eau et d'assainissement de la ville de Buenos Aires. Le contrat avait été résilié en 2006 par le gouvernement argentin.

Cette sentence rendue par le CIRDI intervient après plusieurs années de procédure. Il s'agit d'une reconnaissance des droits de SUEZ environnement et du travail accompli par les équipes du Groupe pour desservir une population de plus de 8 millions d'habitants, dont 2 millions n'avaient pas accès auparavant à l'eau courante et au service d'assainissement.

SUEZ environnement

Nous sommes à l'aube de la révolution de la ressource. Face à l'augmentation de la population mondiale, l'urbanisation croissante et la raréfaction des ressources naturelles, sécuriser, optimiser et valoriser les ressources est indispensable pour notre avenir. SUEZ environnement (Paris : SEV, Bruxelles : SEVB) alimente 92 millions de personnes en eau potable, 65 millions en services d'assainissement, assure la collecte des déchets de près de 50 millions de personnes, valorise 14 millions de tonnes de déchets par an et produit 5 138 GWh d'énergie locale et renouvelable. Avec 80 990 collaborateurs, SUEZ environnement présent sur les cinq continents est un acteur clé de l'économie circulaire pour la gestion durable des ressources. En 2014, SUEZ environnement a réalisé un chiffre d'affaires de 14,3 milliards d'euros.

Contacts

Médias

Ophélie Godard
ophelie.godard@suez-env.com
+33 1 58 81 54 73

Analystes/Investisseurs

+33 1 58 81 24 05

¹ Cette procédure d'arbitrage a été initiée par SUEZ, devenue GDF SUEZ, et d'autres co-actionnaires dans la société Aguas Argentinas. Cependant, GDF SUEZ et SUEZ environnement ont conclu, préalablement à l'introduction en bourse de cette dernière en 2008, un accord portant transfert économique au profit de SUEZ environnement des droits et obligations liés notamment à la participation détenue par GDF SUEZ dans Aguas Argentinas (dont les éventuelles conséquences financières de la procédure d'arbitrage susvisée).